



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS NUMÉRO 197-06-2021 ET 197-07-2021

Prenez avis que :

- le Règlement numéro **197-06-2021** amendant le règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer la zone rurale Ru-330 à même une partie de la zone rurale Ru-300 et y permettre l'usage «Résidences de tourisme»(C504) sous la classe d'usage hébergement (C5) et de réviser certaines dispositions générales de la réglementation visant les espaces de stationnement de plus de 15 cases et l'entreposage en conteneur adopté par le conseil municipal le 1^{er} février 2022, est entré en vigueur le 4 avril 2022, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis un certificat de conformité.
- le Règlement numéro **197-07-2021** amendant le règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage utilité publique (P2) dans la zone centre-ville Cv-702 et y permettre l'usage spécifique «Poste de suppression» (P205) adopté par le conseil municipal le 11 janvier 2022, est entré en vigueur le 4 avril 2022, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis un certificat de conformité.

Ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau de l'hôtel de ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi entre 8 h et 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 6 avril 2022.

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville et affiché à l'entrée de l'hôtel de Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 6 avril 2022.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 6^e jour d'avril 2022.

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique